

SECTION 3 - GIMONT-L'ISLE JOURDAIN

1 - ETAT INITIAL

1.1 - MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

• **Relief**

Entre GIMONT et l'ISLE JOURDAIN, le relief est marqué par les coteaux de MONTFERRAN SAVES à l'Ouest et la plaine de la Save à l'Est orientée Nord/Sud. Entre les hauteurs de la RN 124 et de CLERMONT SAVES se dessinent au Nord le large talweg du ruisseau du Gay et au Sud de la RN 124, le talweg du ruisseau de Capitani. Tous deux sont orientés Ouest/Est.

• **Géologie**

Les formations affleurantes sont chronologiquement :

- les alluvions modernes, dépôts de limons sableux qui couvrent le fond de la vallée de la Save et des petits ruisseaux affluents.
- les alluvions anciennes des basses terrasses qui affleurent latéralement aux précédentes en rive droite essentiellement.

Le reste de la zone d'étude est couvert par une alternance de formations de pente et de formations calcaires du Burdigalien.

Les premières sont des dépôts superficiels argileux. Les secondes se composent des calcaires de LECTOURE et d'AUCH essentiellement marneux. Ils reposent sur une puissante formation constituée essentiellement de marnes et molasses dans laquelle se distingue deux niveaux calcaires, le calcaire de MAUVEZIN et le calcaire de LECTOURE.

La plupart des lambeaux molassiques affleurants sont affectés par des glissements de terrain déclarés ou fossiles.

• **Eau**

Les circulations souterraines sont peu importantes. Les terrains en majeure partie imperméables comprennent quelques petites sources de fond de bassin de réception, recueillant les eaux qui filtrent lentement sous les formations superficielles des versants : elles ont un petit débit,

la porosité du terrain étant très faible. Il existe un captage pour l'alimentation en eau potable, il s'agit d'une prise d'eau dans la Save au Sud de L'ISLE JOURDAIN.

La Save est alimentée par un lacs de petits ruisseaux qui sillonnent d'Ouest en Est le fond des talwegs. Leur écoulement est temporaire excepté la partie aval du ruisseau du Gay.

Seule la Save fait l'objet d'un suivi de qualité des eaux par l'agence Adour Garonne. Elle est classée en niveau 2 (qualité passable) en aval de l'ISLE JOURDAIN, l'objectif de qualité est 1B (qualité bonne), il définit l'objectif de protection de cette rivière.

La Save connaît des problèmes de débordement. Sa zone inondable s'étend largement sur 1000 mètres environ entre la Route de Marestaing et la RD 634. Cette contrainte hydraulique majeure a déjà été prise en compte dans le cadre de la déviation de l'ISLE JOURDAIN et risque de concerner le raccordement avec le nouveau projet s'il se développe en partie dans la zone inondable de la Save.

• **Flore et faune**

Comme sur les autres sections, le milieu naturel est limité à quelques enclaves boisées et haies bocagères. Certains sont classés au POS comme à l'Ouest de MONTFERRAN SAVES et à la source du ruisseau d'En Garbille.

Ces espaces boisés sont de petite taille et disséminés en petits ensembles qui permettent toutefois le maintien de la faune. Signalons particulièrement la présence du chevreuil dont un passage a été relevé au droit de la RN 124 qui coupe ici le bois à l'Est de BEAUCOURT.

Un autre passage concernant la petite faune a été mis en évidence dans la vallée de la Save.

Les relevés botaniques réalisés le long de la RN 124 répertorient les espèces suivantes :

Sud de Garbille

<i>Orchidées :</i>	Himantoglossum hircinum
Ophrys apifera abondante	Anacamptis pyramidalis
<i>Autres espèces :</i>	Hypericum perforatum
Achillea millefolium	Leucanthemum vulgare
Bellis perennis	Ligustrum vulgare
Blackstonia perfoliata	Lotus corniculatus
Centaurea sp.	Rosa sp.
Dactylis glomerata	Rubus sp.
Daucus carotta	Sanguisorba minor
Dorycnium pentaphyllum	Spartium junceum
Dorycnium suffruticosum	Stachytaraxia dubia

Helianthemum nummularium	Taraxacum sp.
Hieracium gpe pilosella	

Nord de Borde Longue

<i>Orchidées :</i>	Himantoglossum hircinum
Ophrys apifera abondante	Anacamptis pyramidalis
<i>Autres espèces :</i>	Helianthemum nummularium
Bellis perennis	Hieracium gpe pilosella
Blackstonia perfoliata	Lotus corniculatus
Centaurea sp.	Rosa sp.
Dactylis glomerata	Rubus sp.
Daucus carotta	Sanguisorba minor
Dorycnium suffruticosum	Spartium junceum

Est de Daugères

Petite pelouse sèche à Orchidées (quelques ares)
 Ophrys apifera abondante (+ de 100 pieds)
 Anacamptis pyramidalis (+ de 100 pieds)
 Serapias vomeracea (- de 10 pieds)
 avec quelques autres espèces dont Blackstonia perfoliata, Sanguisorba minor.

Vallée de la Save

<i>Flore fossés</i>	Lycopus europaeus
Alisma plantago	Mentha aquatica
Carex sp. (plusieurs espèces)	Ranunculus tripartitus
Cyperus sp.	Scirpus sp.
Eupatorium cannabinum	Sparthanium ramosum
Iris pseudacorus	Typha latifolia
Juncus articulatus	Veronica anagallis tenella
Juncus glaucus	

<i>Flore berges Saves</i>	Lotus corniculatus
Acer campestre	Populus sp. (cultivars)
Cornus sanguinea	Prunus spinosum
Corylus avellana	Rosa sp.
Crataegus oxyacantha	Rubus sp.
Dipsacus pilosus	Salix alba
Fraxinus excelsior	Salix (X) sp.
Geranium dissectum	Sambucus ebulus
Hypericum perforatum	Urtica dioica
Lapsana communis	Vicia sativa
Ligustrum vulgare	

Ces relevés mettent en évidence l'intérêt de la vallée de la Save pour la présence de prairies humides, de la Cesticole et des espèces d'amphibiens qu'elle abrite, ainsi que l'intérêt des petites pelouses sèches à orchidées à Daugères.

• **Air**

Cette section se situe dans un secteur rural, sans traversée d'agglomération et une trafic inférieur à 15000 véhicules/jour, la qualité de l'air est donc bonne.

LEGENDE

ACTIVITES

- Zone d'activités
- ◆ Industrie
- ▲ Mine-Carrière
- ⏏ Dépot d'ordures

- Bâti dispersé
- Cours d'eau
- Lacs
- Limite de communes

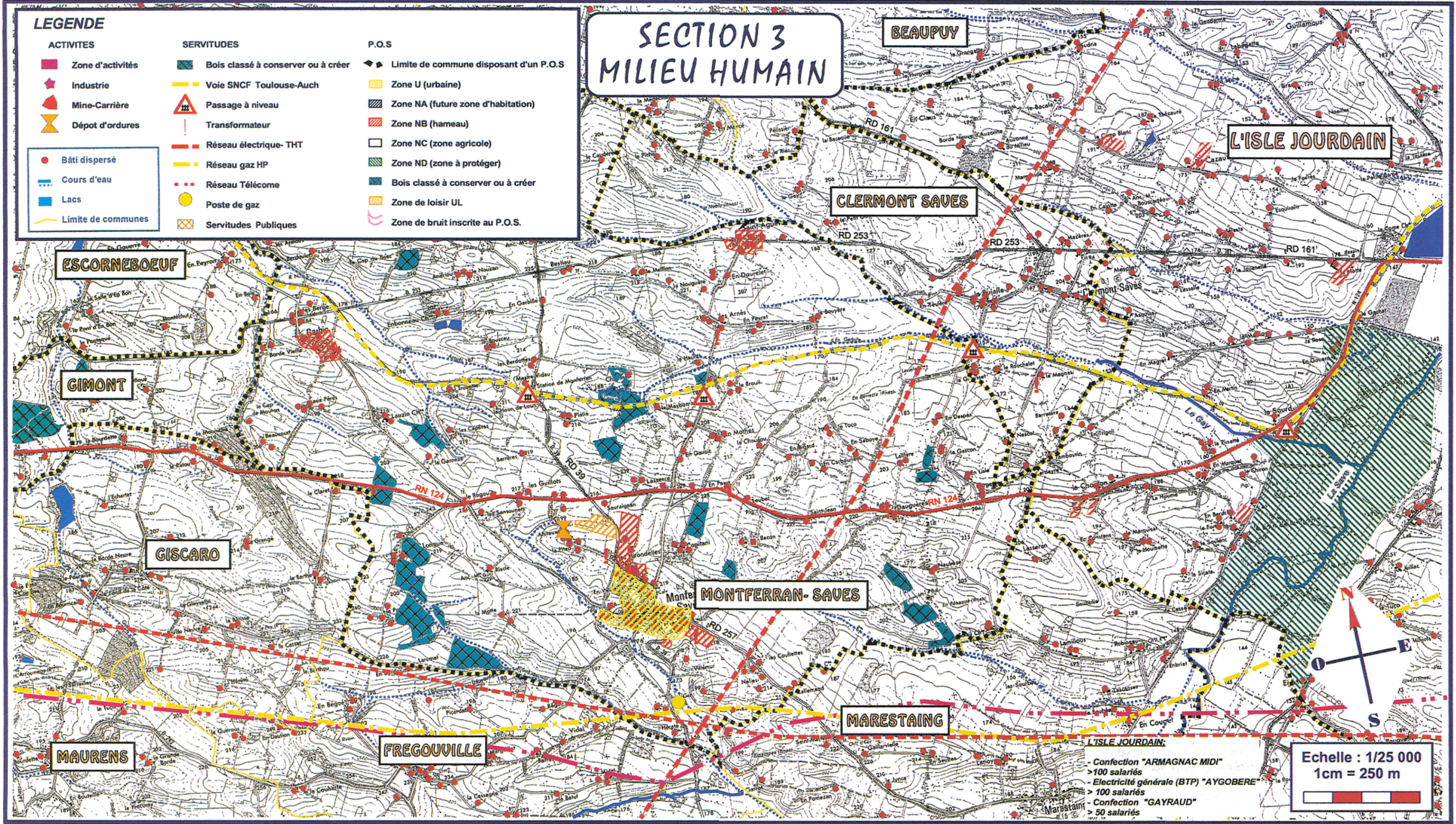
SERVITUDES

- Bois classé à conserver ou à créer
- Voie SNCF Toulouse-Auch
- ▲ Passage à niveau
- ⚡ Transformateur
- Réseau électrique- THT
- Réseau gaz HP
- Réseau Télécome
- Poste de gaz
- ⊠ Servitudes Publiques

P.O.S

- ◆ Limite de commune disposant d'un P.O.S
- Zone U (urbaine)
- Zone NA (future zone d'habitation)
- Zone NB (hameau)
- Zone NC (zone agricole)
- Zone ND (zone à protéger)
- Bois classé à conserver ou à créer
- Zone de loisir UL
- Zone de bruit inscrite au P.O.S.

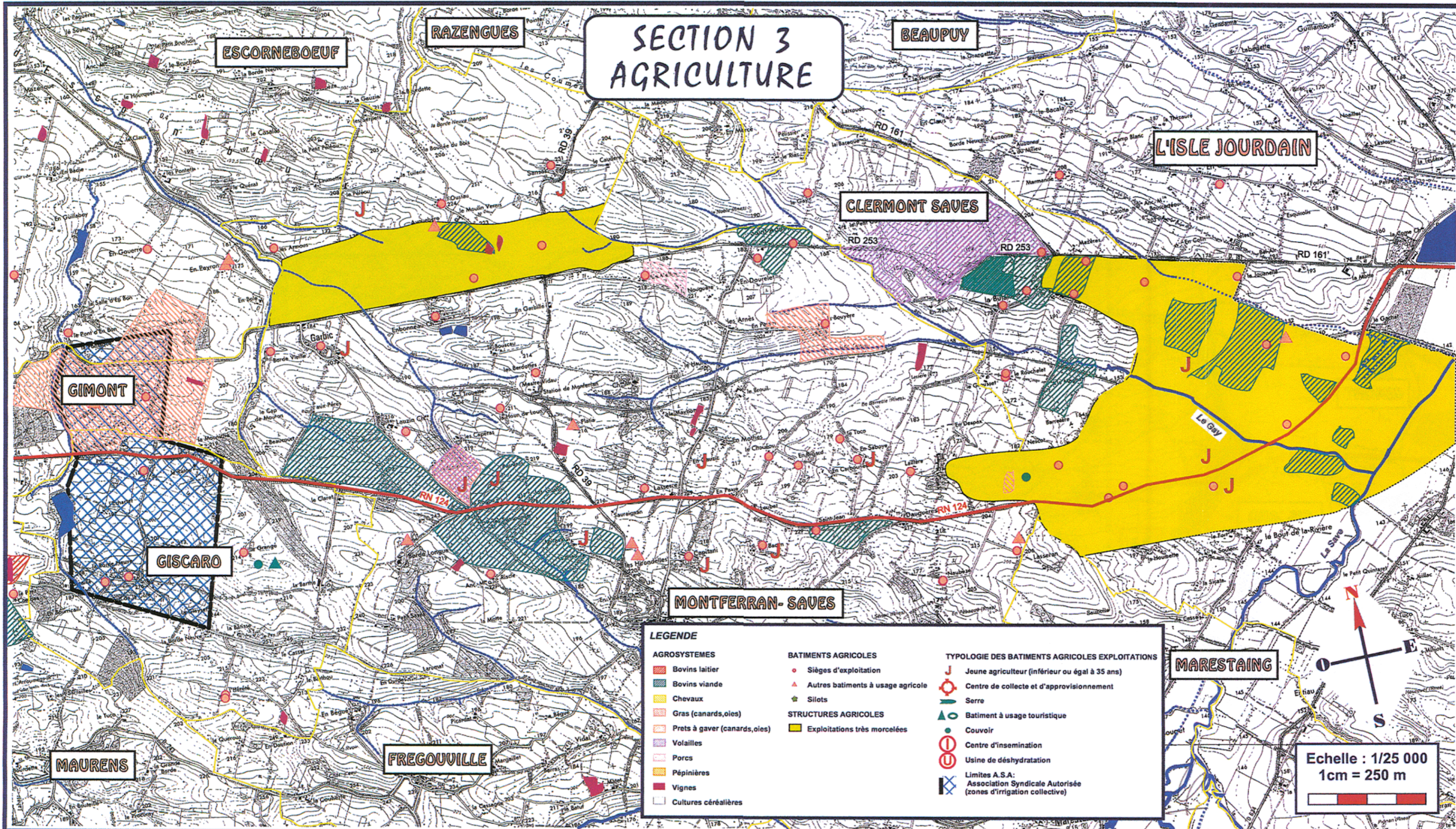
SECTION 3 MILIEU HUMAIN



- Confection "ARMAGNAC MIDI"
- > 100 salariés
- Electricité générale (BTP) "AYGOBERE"
- > 100 salariés
- Confection "GAYRAUD"
- > 50 salariés

Echelle : 1/25 000
1cm = 250 m

SECTION 3 AGRICULTURE



LEGENDE




<p>AGROSYSTEMES</p> <ul style="list-style-type: none"> Bovins laitier Bovins viande Chevaux Gras (canards,oies) Prêts à gaver (canards,oies) Volailles Porcs Pépinières Vignes Cultures céréalières 	<p>BATIMENTS AGRICOLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Sièges d'exploitation Autres batiments à usage agricole Silots <p>STRUCTURES AGRICOLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Exploitations très morcelées 	<p>TYPLOGIE DES BATIMENTS AGRICOLES EXPLOITATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Jeune agriculteur (inférieur ou égal à 35 ans) Centre de collecte et d'approvisionnement Serre Batiment à usage touristique Couvoir Centre d'insemination Usine de déshydratation <p>Limites A.S.A.: Association Syndicale Autorisée (zones d'irrigation collective)</p>
--	--	---

Echelle : 1/25 000
1cm = 250 m





SECTION 3 PATRIMOINE ET TOURISME

LEGENDE

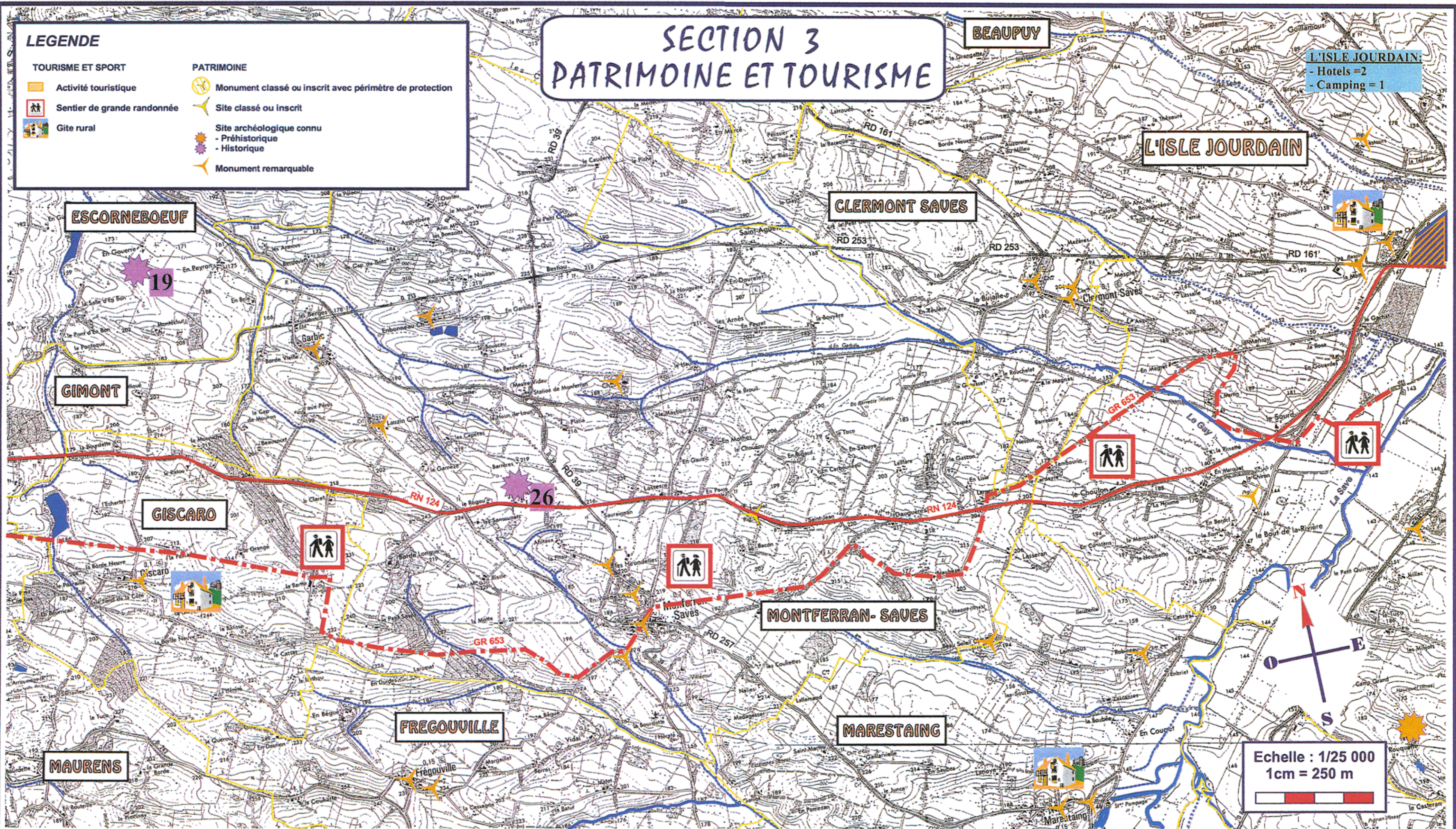
TOURISME ET SPORT

-  Activité touristique
-  Sentier de grande randonnée
-  Gîte rural

PATRIMOINE

-  Monument classé ou inscrit avec périmètre de protection
-  Site classé ou inscrit
-  Site archéologique connu
- Préhistorique
- Historique
-  Monument remarquable

L'ISLE JOURDAIN:
- Hôtels = 2
- Camping = 1



ESCORNEBOEUF

CLERMONT SAVES

L'ISLE JOURDAIN

GIMONT

GISCARO

MONTFERRAN-SAVES

FREGOUVILLE

MARESTAING

MAURENS

Echelle : 1/25 000
1cm = 250 m

1.2 - MILIEU HUMAIN

• Habitat

L'habitat est omniprésent sur la section étudiée. Il se concentre dans les petits villages de MONTFERRAN SAVES et de CLERMONT SAVES, ainsi qu'à Saint Aguets au Nord le long de la RD 253, à Garbic au Nord Ouest, à la Pitau à l'Ouest de MONTFERRAN SAVES, à En Marquet le long de la RN 124 (à l'Est), le long de la route de MARESTAING et de la RD 634.

Les communes de MONTFERRAN SAVES et de l'ISLE JOURDAIN possèdent un Plan d'Occupation des Sols approuvés respectivement le 14 mai 1993 et 23 septembre 1986.

Le bâti aggloméré de MONTFERRAN SAVES est classé en zone urbaine. Deux secteurs de hameaux se localisent au Nord et à l'Est du village ainsi qu'à Garbic et à Saint Aguets. Une zone de loisirs (terrain de sports) se situe au Nord Ouest du bourg. Sur la commune de l'ISLE JOURDAIN, la vallée de la Save est classée en zone ND à protéger. Quelques petites zones de hameaux se dispersent sur le territoire communal.

• Bruit

La position des isophones 60 dB(A) et 65 dB(A) a été calculée en période diurne :

Section	Trafic 6h - 22h	Position de l'isophone / à l'axe de la chaussée	
		60 dB(A)	65 dB(A)
GIMONT L'ISLE JOURDAIN	500 véhicules par heure	120 m	50 m

Toutes les habitations riveraines de la RN 124 subissent des nuisances sonores supérieures à 65 dB(A). Au delà de 120 mètres de part et d'autre de la RN 124, le niveau de bruit est inférieur à 60 dB(A) en période diurne et à 55 dB(A) en période nocturne. L'ambiance sonore est considérée comme modérée au titre de la réglementation.

• L'agriculture

Une quarantaine de sièges d'exploitations a été recensée. A l'Ouest de la zone d'étude sur les communes de CLERMONT SAVES et de l'ISLE JOURDAIN les structures agricoles sont très morcelées. Il existe plusieurs élevages de bovins.

A MONTFERRAN SAVES les agriculteurs de moins de 35 ans sont plus nombreux que ceux de 55 ans et plus, la situation s'inverse à l'ISLE JOURDAIN où l'on note un nombre plus important de situations sans succession.

• Activités

Il n'existe pas de zone d'activités sur cette section. Les entreprises et industries de la commune de l'ISLE JOURDAIN se localisent à l'extérieur de la zone d'étude.

• Réseaux et servitudes

Se retrouvent ici les mêmes réseaux de transports d'énergie que sur les autres sections.

Au Sud de MONTFERRAN SAVES, le gazoduc, le réseau France Télécom et une ligne électrique très haute tension traversent d'Ouest en Est la zone d'étude. Une seconde ligne très haute tension coupe du Nord au Sud la zone d'étude. La voie ferrée TOULOUSE - AUCH se développe au Nord de GARBIC au Sud de CLERMONT SAVES, puis se cale ensuite contre la RN 124.

Il existe un dépôt d'ordures au Nord Ouest de MONTFERRAN SAVES.

• Patrimoine et Tourisme

Patrimoine

Aucun monument historique classé ou inscrit n'est répertorié par le Service Départemental de l'Architecture. Toutefois, plusieurs monuments remarquables se dispersent dans la zone d'étude.

Il existe un site archéologique à MONTFERRAN SAVES connu par le Service Régional de l'Archéologie. Il s'agit d'une station gallo-romaine au lieu dit Le Rogou au bord de la RN 124.

Tourisme

Le chemin Grande Randonnée GR 653 traverse MONTFERRAN SAVES au Sud, le ruisseau du Gay au Nord puis la vallée de la Save.

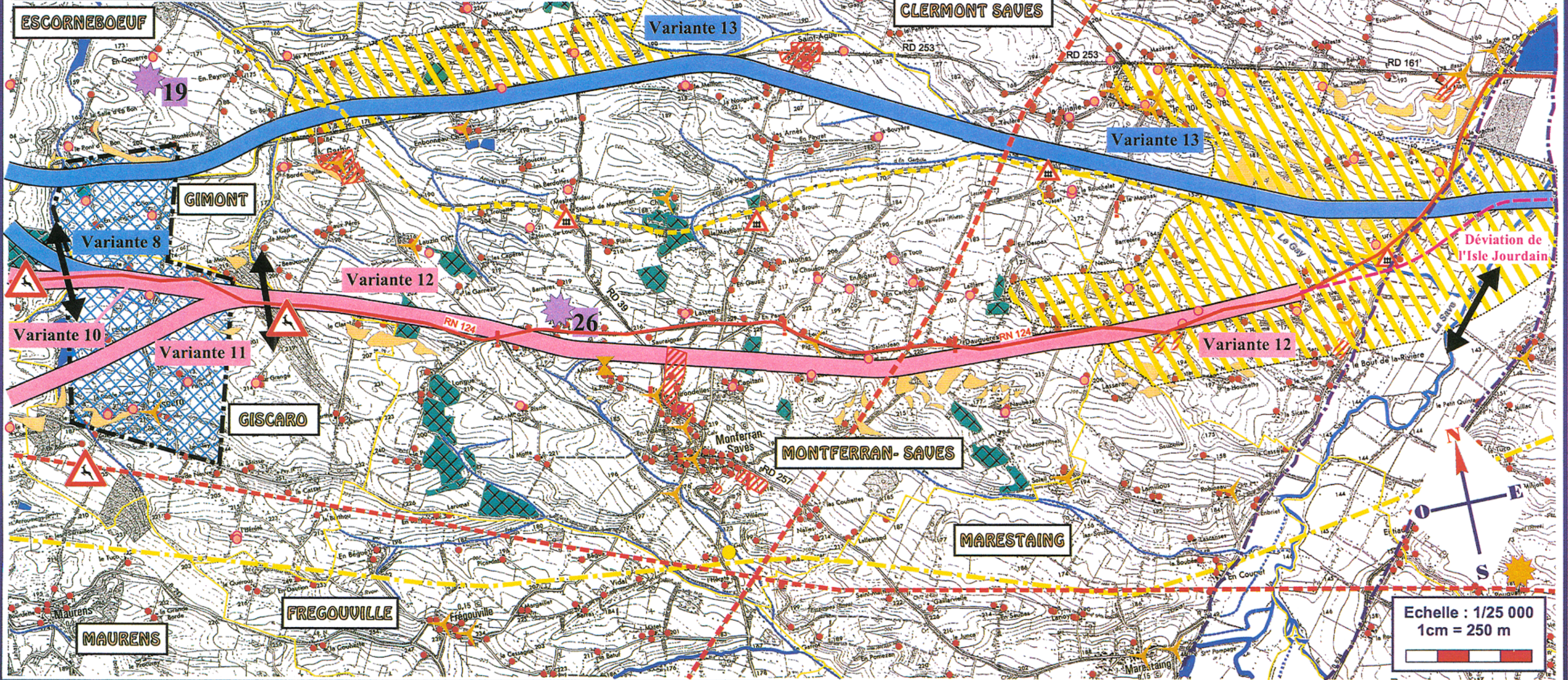
Il n'existe pas d'équipement touristique susceptible d'accueillir un tourisme sédentaire. Il s'agit d'un tourisme de passage.

Trois gîtes ruraux sont recensés sur la section. L'ISLE JOURDAIN dispose également de deux hôtels et d'un camping. La capacité d'accueil s'élève à 326 personnes.

SECTION 3 SYNTHESE DES CONTRAINTES

LEGENDE

Bâti dispersé	Zone d'activités	Sièges d'exploitation
Zone Inondable	Dépot d'ordures	Exploitations très morcelées
Cours d'eau	Voie SNCF Toulouse-Auch	Limites A.S.A.: Association Syndicale Autorisée (zones d'irrigation collective)
Captage	Passage à niveau	Monument classé ou inscrit avec périmètre de protection
Bois inscrits au POS	Transformateur	Site classé ou inscrit
Zones instables	Réseau électrique- THT	Site archéologique connu - Préhistorique - Historique
Traversées régulières d'animaux sauvages	Réseau gaz HP	Monument remarquable
Passage de faune	Poste de gaz	
	Zone NA (future zone d'habitation)	
	Zone NB (hameau)	



2 - ETUDE DES VARIANTES

2.1 - PRESENTATION DES VARIANTES

La variante 12 longe le tracé de la route actuelle en la franchissant à plusieurs reprises (l'ancienne route étant assez sinueuse).

A la différence de la variante 13, elle permet la réutilisation complète de la partie Ouest de la déviation de l'ISLE JOURDAIN.

Au Nord de MONTFERRAN SAVES, la variante 12 s'éloigne sensiblement de la route actuelle pour passer en rase campagne entre MONTFERRAN SAVES et les zones bâties de Les Guillots, Sauraignan, Lasserre, En Pavie et Loubet.

La variante 13 longe au Nord la RD 253 et contourne Garbie au Nord. Elle passe à l'Ouest de St Agnets et s'incurve vers le Sud Est en longeant le ruisseau du Gay et le tracé de la voie ferrée au Sud de CLERMONT SAVES. Elle se raccorde à la déviation de l'ISLE JOURDAIN au droit du franchissement de la Save.

Cette variante est plus orientée vers une déviation Nord de GIMONT (section 2 - déviation de GIMONT).

2.3 - IMPACT DES VARIANTES

La variante 12 suit globalement le tracé de la RN 124 actuelle. Elle s'inscrit à travers les pentes douces des coteaux qui descendent vers la vallée de la Save et ne franchit aucun ruisseau. La variante 12, comme la RN 124 actuelle, coupe 450 mètres de bois, dont 175 m de bois classé. Dans sa section en tracé neuf, elle traverse 150 m de parcelle boisée classée au POS et limite ainsi les coupures sur le milieu naturel. Elle évite toutes les zones ayant fait l'objet de relevé botanique.

La variante 12 longe le bâti linéaire de la RN 124 existant et s'approche du hameau de Ahitoux. Elle nécessite l'acquisition de trois habitations et d'une ferme et n'améliore pas le cadre de vie et l'environnement des riverains qui subissent déjà les nuisances issues de la route actuelle.

Ainsi, 38 habitations seront à protéger au seuil de 65 dB(A) et 16 habitations au seuil de 60 dB(A).

La seule activité de la section située à MONTFERRAN SAVES le long de la RD 39 sera bien desservie par la variante 12. Elle passe en limite d'une décharge d'ordures ménagères et franchit la ligne haute tension au droit de Daugères.

L'impact sur l'agriculture se traduit par la coupure d'élevages de bovins au Nord Ouest de MONTFERRAN SAVES et l'emprise sur les exploitations du secteur particulièrement morcelé de l'ISLE JOURDAIN.

Une ferme au Choulon sera à acquérir. Toutefois, les perturbations sur la superficie et le fonctionnement des exploitations sont limitées par la coupure que crée déjà l'actuelle RN 124.

La variante 12 offre de beaux points de vue au début puis à la fin de son tracé près de la déviation de l'ISLE JOURDAIN où la vue sur les coteaux de la Save se dégage. A noter que ces panoramas existent déjà le long de la RN 124. La variante 12 permettrait aussi la mise en valeur de beaux pigeonniers à Aubet et à Chiron et du Château de Lauzin.

La variante 13 s'insère dans la vallée du ruisseau du Gay qu'elle traverse selon les pentes douces qui descendent vers la vallée de la Save. Elle perturbe sensiblement le réseau hydrographique local en coupant trois petits affluents du bassin versant de la Gimone à l'Ouest, en franchissant deux fois le ruisseau du Gay (affluent de la Save) qu'elle longe en fond de talweg sur plus de 2400 mètres environ. De plus, elle se raccorde à la déviation de l'ISLE JOURDAIN dans la plaine inondable de la Save. Les impacts hydrauliques de la variante 13 sont nettement plus contraignants que ceux de la variante 12.

Bien que se développant sur les coteaux de CLERMONT SAVES l'impact sur le milieu naturel est faible car l'espace est en fait dominé par l'agriculture. Aucun déboisement n'est à prévoir. En revanche le fonctionnement écologique du talweg du ruisseau du Gay sera fortement perturbé.

La variante 13 longe en partie la RD 253 et passe à proximité d'un certain nombre de petits hameaux sans démolir d'habitations. Elle provoque néanmoins des nuisances sonores sur des secteurs situés jusque là en ambiance sonore modérée. Ainsi une habitation sera à protéger au seuil de 65 dB(A) et 13 habitations au seuil de 60 dB(A). La variante 13 améliore l'ambiance sonore des riverains de la RN 124 et nécessite la protection d'un moins grand nombre d'habitations que la variante 12.

L'extrémité Est de la variante 13 s'inscrit à travers la vallée de la Save classée en zone ND (zone naturelle à protéger) au POS de l'ISLE JOURDAIN.

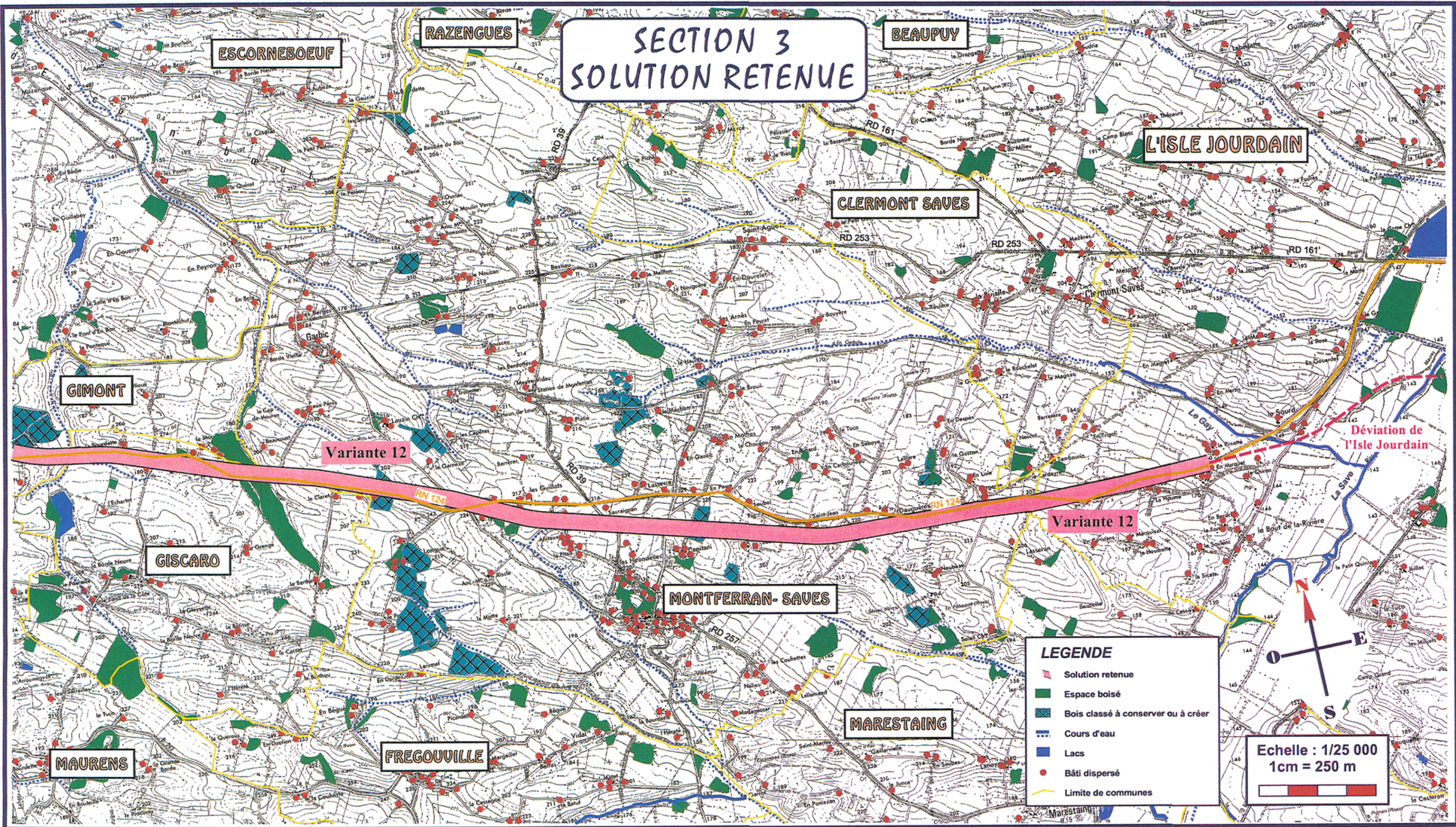
En terme de communication, cette variante nécessite le double franchissement de la voie ferrée, sans toutefois supprimer les passages à niveau et le franchissement de la ligne électrique à très haute tension. Un de ses inconvénients majeurs est qu'elle ne permet pas de réutiliser la déviation de l'ISLE JOURDAIN.

La variante 13 est très pénalisante pour l'activité agricole. Elle coupe d'une part un secteur très dynamique le long de la RD 253 avec de vastes exploitations céréalières et d'élevage de bovins et de volailles. D'autre part, son impact est très fort au Sud de CLERMONT SAVES où les terres riches sont intensément exploitées à des fins céréalières.

Vers l'Ouest, la variante 13 traverse le secteur aux exploitations morcelées de l'ISLE JOURDAIN.

Si la variante 13 offre aux usagers la découverte de très beaux paysages agricoles entretenus le long de l'ancienne route de Compostelle, en revanche, elle dégrade le cadre de vie des riverains de la RD 253 : l'équilibre du paysage agricole préservé aux vues larges et lointaines sera perturbé par l'insertion de la variante 13. Les habitants surplombant le talweg du Gay auront également une vue directe sur l'infrastructure.

SECTION 3 SOLUTION RETENUE



LEGENDE

- Solution retenue
- Espace boisé
- Bois classé à conserver ou à créer
- Cours d'eau
- Lacs
- Bâti dispersé
- Limite de communes

Echelle : 1/25 000
1cm = 250 m



2.3 - COMPARAISON DES VARIANTES ET LES RAISONS DU CHOIX

CRITERES	V12	V13	COMMENTAIRES
ENVIRONNEMENT			
* Topographie - terrassement	XXX	XXX	Les variantes 12 et 13 s'insèrent dans le relief aux pentes douces descendant vers la vallée de la Save.
* Hydraulique	XXX	X	La variante 13 est très défavorable, elle nécessite 4 ouvrages hydrauliques et la protection du ruisseau du Gay qu'elle longe sur 2400 m. La variante 12 ne comporte aucun impact significatif sur le réseau hydrographique.
* Milieu naturel	XX	XXX	Effet quasi inexistant de la variante 13 étant donné qu'elle ne traverse pas de zone naturelle. La variante 12 franchit 600 m de boisement.
* Paysage	XX	XX	La variante 13 permet de découvrir de beaux paysages agricoles le long de l'ancienne route de Compostelle. La variante 12 offre de beaux points de vue uniquement aux extrémités du tracé. Ces paysages sont déjà perceptibles depuis la RN 124.
* Phonique	X	XXX	La variante 12 est pénalisante du point de vue des nuisances sonores puisque comme la RN 124 actuelle, elle s'inscrit à proximité de nombreuses habitations riveraines de la RN 124. En l'absence de protection, elle ne leur apporte aucune amélioration comparativement à la variante 13 qui diminue les nuisances sonores des riverains de la RN 124 tout en limitant la gêne aux habitations dispersées (14 habitations concernées et qui seront protégées). Toutefois, le projet s'accompagne de mesures de protection contre le bruit, la variante 12 améliorera à terme l'environnement sonore des usagers.
* Air	XX	XX	L'ensemble des variantes s'écarte des zones bâties.
MILIEU HUMAIN			
* Agriculture	XXX	X	La variante 13 est particulièrement pénalisante pour l'agriculture au droit de la RD 253. Elle coupe ici d'importantes exploitations céréalières et des élevages de bovins et de volailles. A CLERMONT SAVES se sont des terres riches à haut rendement céréalier qui sont concernées. Bien que la variante 12 nécessite l'acquisition d'une ferme, les destructurations qu'elle occasionne sont limitées par la présence de la RN 124.
* Bâti acquisitions	X	XXX	Acquisition de 3 à 4 habitations pour la variante 12. A l'exception de la ferme déjà signalée, aucune acquisition d'habitation n'est à prévoir pour la variante 13.
* Communications	X	XXX	La variante 12 est plus pénalisante en terme de rétablissement des communications. Elle nécessite de multiples franchissements de la RN 124 pour assurer la continuité de cet itinéraire destiné à la desserte locale.
CONCERTATION	XXX	X	La phase de concertation avantage la variante 12.
LONGUEUR	10 700 m	10 800 m	
COÛT	299,13	167,24	

LEGENDE :

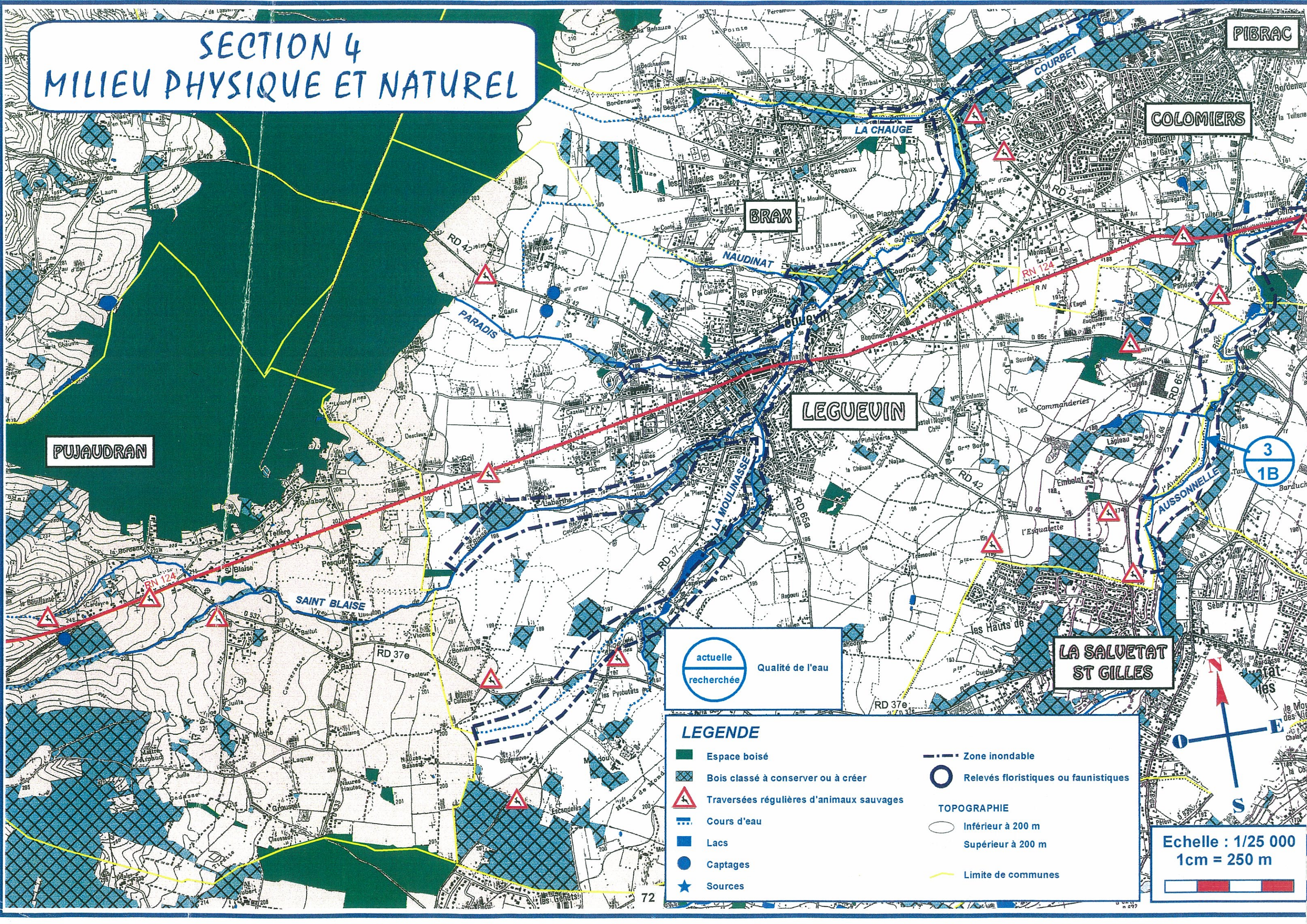
- XXX Variante très favorable
 XX Variante favorable
 X Variante peu favorable

A l'issue de la comparaison et au terme de la concertation, la variante 12 (au Sud et proche de la RN 124 actuelle) a été retenue pour les avantages qu'elle offre à savoir :

- la possibilité de réutiliser complètement le raccordement Ouest de la déviation de l'ISLE JOURDAIN,
- son impact mineur sur le réseau hydrographique,
- le contournement d'un secteur agricole dynamique tourné vers la céréaliculture à haut rendement assurant ainsi sa pérennité.

Les problèmes de bruit seront résolus dans le cadre du projet par la création de protections anti-bruit pour les riverains de la RN 124 qui subissent déjà des nuisances sonores.

SECTION 4 MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL



actuelle
recherchée

Qualité de l'eau

LEGENDE

- Espace boisé
 - Bois classé à conserver ou à créer
 - Traversées régulières d'animaux sauvages
 - Cours d'eau
 - Lacs
 - Captages
 - Sources
 - Zone inondable
 - Relevés floristiques ou faunistiques
- TOPOGRAPHIE
- Inférieur à 200 m
 - Supérieur à 200 m
 - Limite de communes

Echelle : 1/25 000
1cm = 250 m